

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-33

COMMANDE PUBLIQUE

- **Fourniture et pose d'une salle de classe modulaire à l'école Jean Rostand**
- **Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise ALGECO**

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour la fourniture et la pose d'une salle de classe modulaire à l'école Jean Rostand.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le marché comporte une tranche unique sans allotissement avec possibilité de proposer des variantes respectant a minima les objectifs du cahier des charges.

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- PSE 1 : Habillage de bois de façade,
- PSE 2 : Fourniture et la pose d'un tableau triptyque.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 7 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 janvier 2023 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne. Les plis étaient à remettre, au plus tard, pour le 22 février 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 40 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 4 candidats ont déposé un pli dans les délais :

- 1 - DECORTES – 38780 PONT-EVEQUE
- 2 - ISOCUB – 37000 TOURS
- 3 - ALGECO – 77170 CHARNAY-LES-MACON
- 4 - SARL GONON – 42560 MARGERIE-CHANTAGRET

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 23 février 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230330-DEC202333-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1 – Prix : 65 % - notation sur 10 points
- 2 – Valeur technique : 30 % - notation sur 10 points
- 3 – Développement durable : 5 % - notation sur 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, l'offre de l'entreprise ALGECO a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 168 751,50 € H.T. (Base + PSE 2).

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le **30 MARS 2023**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération